

VILLE DE ROYAN

**MISE EN LIGNE LE 25-11-2022**



**COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES**

Dossier suivi par Julien YOUINOU

*Responsable du Service Juridique*

Tél. : 05.46.39.56.65

JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

**N°2C 162 316 9926 5**

**Madame Marie GUEULLE**

12 rue Jules Lehucher  
**17200 ROYAN**

**Objet** : Protocole transactionnel conclu entre la Ville de ROYAN  
et Madame Marie GUEULLE

Madame,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » du protocole transactionnel conclu entre la Ville de ROYAN et vous-même.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Patrick MARENGO

**P.J./1**

*Exp. en RAR  
le 23.05.2022*



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES  
D.22.227

PROTCOLE TRANSACTIONNEL  
CONCLU ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET MADAME MARIE GUEULLE

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

Madame Marie GUEULLE, domiciliée 12 rue Jules Lehucher à ROYAN (17200), dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *Madame GUEULLE* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le jeudi 5 mai 2022 à 9 heures 03, Madame Marie GUEULLE a endommagé le pneu de son véhicule en empruntant la rue des Sables à ROYAN.

Après investigation, le dommage est dû à une bouche d'égout ouverte sur la voie.

Compte tenu que ce dommage révèle d'un défaut d'entretien de la voirie, la Ville de ROYAN consent indemniser *Madame GUEULLE* à hauteur de son préjudice.

Compte tenu de l'accord des parties, le présent protocole a été établi.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DE LA VILLE**

**MISE EN LIGNE LE 25-11-2022**

*La Ville* accepte de verser la somme de 139.46 € T.T.C. (cent trente neuf euros et quarante six centimes Toutes Taxes Comprises) à *Madame GUEULLE*, correspondant au montant du préjudice (cf. facture jointe en annexe).

*La Ville* s'engage à effectuer le mandatement de l'indemnité prévue à l'article 1, dans les trente jours suivant la transmission du protocole au contrôle de légalité, sous réserve de la communication en temps utile par *Madame GUEULLE* de ses coordonnées bancaires.

Au-delà de ce délai, la somme due portera intérêt au taux légal en vigueur.

**ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ARTISAN**

*Madame GUEULLE* s'engage à éteindre le recours formé contre la Ville de ROYAN.

Par ailleurs, *Madame GUEULLE* s'engage à ne plus former aucun recours contre la Ville de ROYAN pour ce sinistre.

**ARTICLE 3 : REGLEMENT**

Le versement est fait à titre forfaitaire et définitif, pour solde de tout compte, entre les parties et constitue une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Le présent protocole a autorité de chose jugée en dernier ressort et ne pourra être attaqué ni pour erreur de droit ni pour lésion.

**ARTICLE 4 : EXTINCTION DU CONTENTIEUX**

Le présent protocole emporte renonciation par chacune des parties à toute instance ou action qui trouverait sa cause ou son fondement dans les faits ci-dessus rappelés.

Le présent protocole met donc fin de manière définitive au différend né de la situation objet de l'exposé.

Fait à ROYAN, le **19 MAI 2022**  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,  
Le Maire,



Patrick MARENCO

Marie GUEULLE

**MISE EN LIGNE LE 25-11-2022**

Concessionnaire BMW

**L'ESPACE BIENVENUE****BMW Service**

S.A.S. au capital de 1 329 998€  
 RCS Saintes – SIRET 331 417 733 000 44 – TVA FR 10 331 417 733 – APE 4511Z  
 contact.royan@bienvenue.net.bmw.fr  
 Siège social : L'ESPACE BIENVENUE Site : L'ESPACE BIENVENUE

4 rue Robert Schumann  
 17110 Saint Georges de Didonne  
 Tél. : 05 46 05 01 62  
 Fax : 05 46 05 90 37

4 rue Robert Schumann  
 17110 Saint Georges de Didonne  
 Tél. : 05 46 05 01 62  
 Fax : 05 46 05 90 37

50 50 IMMOBILIER

DUPLICATA Facture Client - Méca ROYAN

N° de client : 43092

42 ROUTE DU CURNIC

N° de facture : FC1096358

Date de facture : 06/05/2022

29880 GUISSENY

Date d'échéance : 06/05/2022

Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB

N° TVA intracomm. :

N° de donneur : MARIE GUEULLE, 12 RUE JULES LEHUCHER, ROYAN 0614658298

Marque / Modèle	N° Immat/VIN	Kilométrage/Date de mise en service	N° Entrée/Ordre de réparation
BMW 116d	WBA7M710407K45981	6861	1058052

Référence	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Remise %	Montant H.T.	Code T.V.A.	Montant T.T.C.
(PO)ZMAS	SERVICE REMPLAC 1 PNEU: MO MASSES	Pièce	1,00	18,33		18,33	12	22,00
(PO)85455A22E72	Michelin Primacy 4 225/45R17 94Y	Pièce	1,00	130,50	25,00 %	97,88	12	117,45
	<b>sous-total</b>					<b>97,88</b>		<b>117,45</b>

TP = Temps passé exprimé en heure  
 TB = Temps barémé constructeur en VT (12 VT=1 heure)

FO = Forfait  
 TE = Travaux extérieurs  
 PR = Pièce de réemploi

PO = Pièce d'origine constructeur  
 PM = Pièce autre marque  
 RD = Participation au recyclage des déchets

**POUR VOTRE INFORMATION****Date de contrôle technique****Votre Conseiller Service****Morgane VAURIE**

Conditions de paiement : Comptant

Coupon à joindre avec votre règlement

Code T.V.A.	Taux T.V.A. %	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C.
12	20,00	116,21	23,25	139,46

N° de client : 43092  
 N° de facture : FC1096358  
 Date de facture : 06/05/2022  
 Date d'échéance : 06/05/2022  
 Mode de règlement : ESP/CCP/CHQ/CB

Total T.T.C. 139,46

Total T.T.C. 139,46  
 Acompte 0,00  
 Net à payer (EUR) 139,46

**MISE EN LIGNE LE 25-11-2022**



LA POSTE

Ex: N° de suivi...

Particuliers



(/)/Accueil(/) > Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

Perturbations en Martinique en savoir plus (<https://aide.laposte.fr/contenu/perturbations-en-martinique?t=cc>)

## Suivre un envoi

[Aide en ligne](https://aide.laposte.fr/) (<https://aide.laposte.fr/>)

Renseignez le n° de suivi ou d'avis de passage de 11 à 15 caractères colissimo chronopost Courier

2c16231699265

Rechercher

Français (<https://www.laposte.com/vos-envois>)

### Lettre Recommandée N°2C16231699265



**TYPE DE LIVRAISON**  
Courrier remis contre signature

Pris en charge par La Poste  
**lundi 23 mai**

En cours d'acheminement

Arrivé sur le site de distribution

En route vers un point de retrait

**ROYAN PDC1**

**Courrier distribué**  
**mercredi 25 mai**

Votre courrier a été distribué à son destinataire contre sa signature.

### Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
mercredi 25 mai	Votre courrier a été distribué à son destinataire contre sa signature.
mercredi 25 mai	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera mis à disposition au bureau de poste. Une relivraison à l'adresse ou en point de retrait.
mercredi 25 mai	Votre courrier est arrivé dans le site en vue de sa distribution.
mardi 24 mai	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera remis en livraison au plus tôt. Le choix de la date de relivraison ou d'un point de retrait.
mardi 24 mai	Votre courrier est arrivé dans le site en vue de sa distribution.
lundi 23 mai	Votre courrier est en cours d'acheminement vers sa destination.

Besoin d'aide ?